

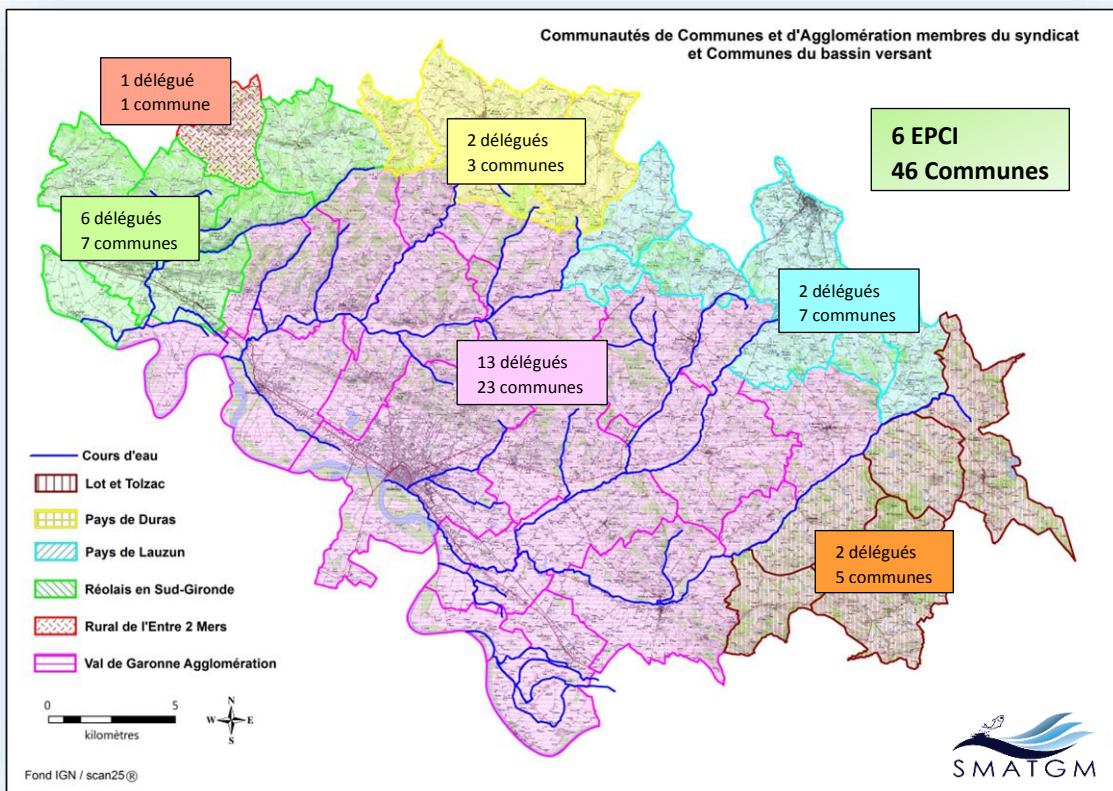
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et du Médier

Le mot du Président : Suite à la création par la loi de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), plusieurs années ont été nécessaires afin de constituer notre syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier. Grâce au transfert de la compétence GEMAPI par les 6 Communauté de Communes et d'Agglomération, le syndicat peut ainsi intervenir sur l'ensemble des bassins versants de la Gupie, du Médier et du Trec et dispose pour cela de moyens humains et financiers.

Mais il est important de rappeler que la démarche doit être collective, la gestion de nos rivières est de la responsabilité de chacun. Les propriétaires riverains restent les premiers responsables de la gestion de leurs berges, et les usagers, agriculteurs, promeneurs, pêcheurs ... doivent tous agir pour une gestion équilibrée de nos cours d'eau



ORGANISATION DU SYNDICAT



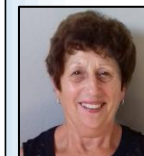
LES ELUS



Président
COUZIGOU Michel



Vice-Président
MALANDIT-SALLAUD
Christian



Vice-Président
LE JEUNE Nadine



Vice-Président
MARCHI
Jean-Louis



Vice-Président
POIGNANT
Jean-Michel

L'EQUIPE



Mme CERISIER Angélique
Technicienne rivière



Mme BROUILLON Monique
Secrétaire

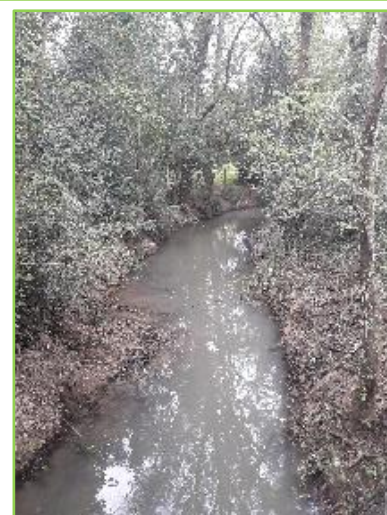
Ripisylve : Végétation (arbres, arbustes, buissons) qui se développe sur le bord des cours d'eau.

Rôle de la ripisylve ?

- Les racines stabilisent les berges et évitent l'érosion
- Filtration des polluants
- Ombrage diffus du cours d'eau atténuant le réchauffement et les variations journalières de température
- Limitation de l'installation des ragondins
- Réduit le ruissellement et le courant lors des crues



avant



après



Comment entretenir la ripisylve ?

- Couper les branches basses et celles qui ont tendance à se pencher vers la rivière
- Couper les arbres morts risquant de tomber dans la rivière et formant un embâcle (bouchons bloquant l'écoulement de l'eau)
- Favoriser une diversité d'espèces en plantant ou en laissant pousser des végétaux locaux (Frêne, Aulne, Saule, Aubépine etc.)
- Retirer les embâcles s'ils deviennent trop volumineux

La restauration hydromorphologique : Création de banquettes de caillou en alternance droite – gauche et/ou implantation de blocs rocheux dans le lit du cours d'eau

La restauration hydromorphologique, pourquoi ?

- Accélérer la vitesse d'écoulement de l'eau limite l'envasement du cours d'eau ; limite le réchauffement de l'eau ; limite le développement des algues et des bactéries ; améliore l'oxygénation de l'eau
 - ➡ Favorise le rétablissement d'une meilleure qualité de l'eau bénéfique pour les organismes vivants
- Diversité des habitats recréer par les abris devenus possibles contre les dépôts sédimentaires (gravier, fines, débris végétaux). Les invertébrés et les poissons retrouvent des zones d'abris et de nourriture
- Limite la présence des ragondins dus à l'accélération d'écoulement de l'eau et les graviers qui limitent les zones



avant



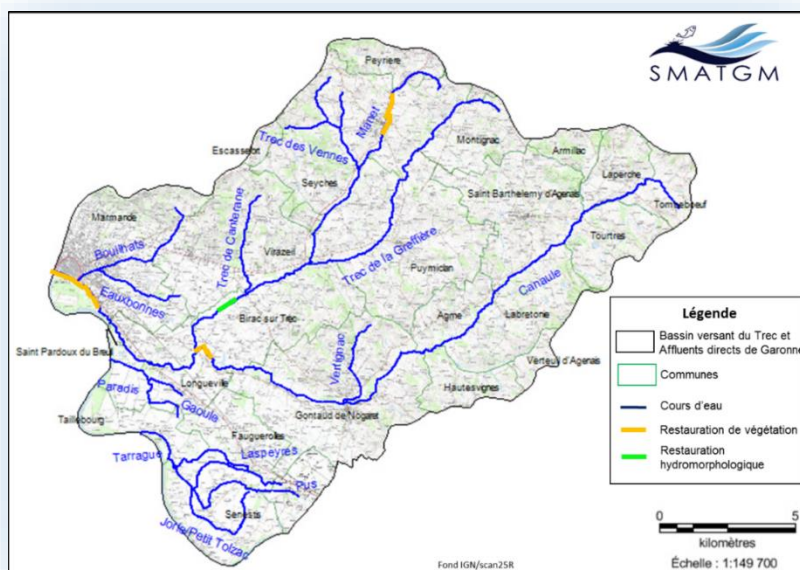
après

Bassin versant du Trec et Affluents directs de Garonne

Travaux de végétation :
7 000 mètres de berges restaurés

Travaux hydromorphologique :
900 mètres de cours d'eau

 D'autres travaux sont à venir, pour plus d'informations veuillez consulter notre site internet



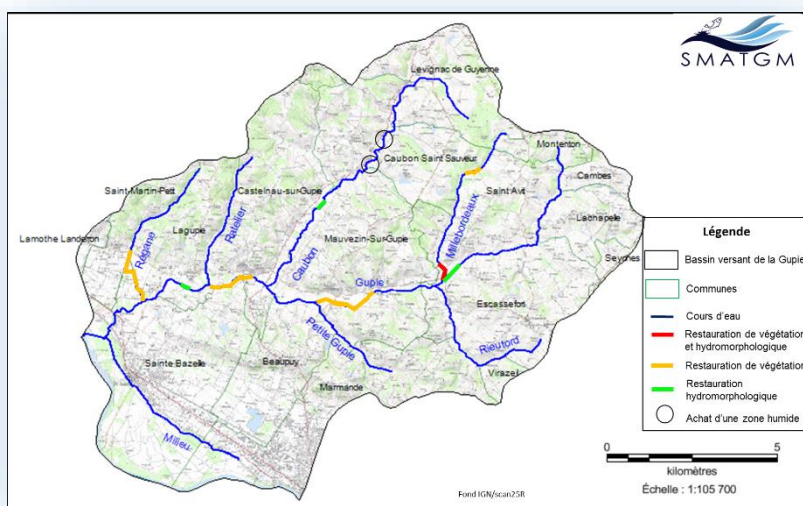
TRAVAUX REALISES ENTRE 2017-2020

Bassin versant de la Gupie

Travaux de végétation :
12 500 mètres de berges restaurés

Travaux hydromorphologique :
1 800 mètres de cours d'eau

 D'autres travaux sont à venir, pour plus d'informations veuillez consulter notre site internet

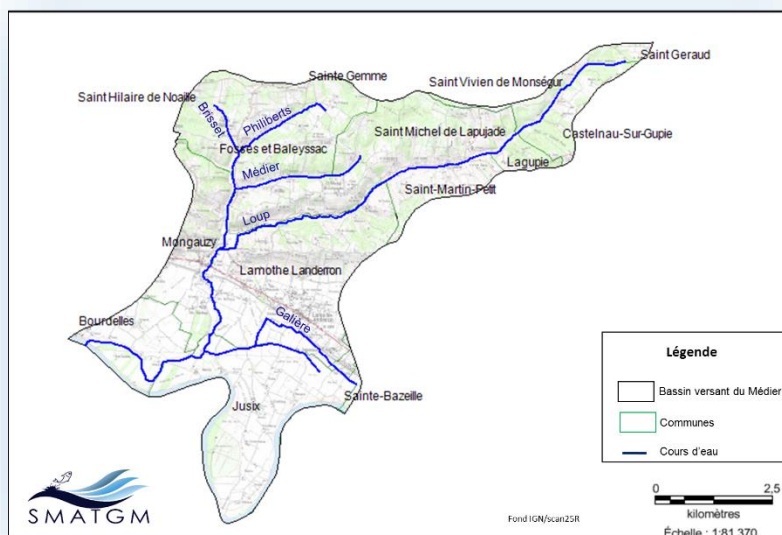


ETUDE EN COURS

Bassin versant du Médier

Elaboration d'un programme d'étude visant à organiser les travaux sur ce bassin versant

 Début probable des travaux fin 2021



Une réunion de terrain organisée par le syndicat de rivière et la chambre d'agriculture s'est tenue à l'attention des agriculteurs en 2019 sur le bassin versant de la Gupie. En effet, suite aux inondations de juin 2018, le syndicat avait rencontré la Chambre d'agriculture et les services de l'Etat afin d'échanger sur les attentes des agriculteurs qui désirent mieux connaître la réglementation et les actions qu'ils peuvent mettre en œuvre en tant que riverain du cours d'eau.

Ainsi la visite a commencé en expliquant les actions du syndicat de rivière (linéaire entretenu, programme de travaux...) et en répondant aux différentes questions concernant :

- La réglementation (est ce que je peux entretenir seul ? qu'est-ce que j'ai le droit de faire ?)
- Les techniques d'entretien (comment enlever les ronces ? Quel arbre couper ?)
- La plantation de haies (réglementation, aide PAC, régénération naturelle pour la végétation)

Le groupe a ensuite continué sa visite afin de comparer un bord de berge restauré et non restauré.



D'autres réunions similaires sont prévues sur les autres bassins versants

Le syndicat peut aussi être un appui technique et financier lors d'événements climatiques comme les orages ou dans d'autres situations impactant le bon écoulement de la rivière.



Pour en savoir plus, le syndicat a maintenant son site internet :

Lien : <https://www.smatgm.fr/>

Besoin d'un complément d'information ou d'un conseil ? L'équipe vous répondra par mail (contact@smatgm.fr) ou par téléphone (05 53 88 28 37). Sur le plan technique, la technicienne de rivière est disponible pour répondre à vos questions par mail (technicien@smatgm.fr) ou par téléphone (07 84 92 91 86).